

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130307-2013_B136-DE
Date de télétransmission : 13/03/2013
Date de réception préfecture : 13/03/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 7 MARS 2013
PRÉSIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLE

2013_B136

OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Evolution du dispositif en faveur des communes de Conseils en Energie Partagés

Le 7 mars 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 1^{er} mars 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARCON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaucueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLES Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron.

Excusé(s) avec pouvoir :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président donne pouvoir à BRAMOULLE Gérard – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARCON Jacques – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à TAULAN Francis – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à PIERRON Liliane – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLES Marie Pierre – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à Christian LOUIT- FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren donne pouvoir à Robert DAGORNE.

Excusé(s) :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles .

Jacques BUCKI donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 07 MARS 2013

Rapporteur : Jacques BUCKI
Co-rapporteur : Robert CHARDON

Thématique : Environnement, Cadre de Vie et Développement Durable

Objet : Evolution du dispositif en faveur des communes de Conseils en Energie Partagés

Décision du Bureau.

Mes Chers Collègues,

Il est proposé de faire évoluer la délibération du Bureau Communautaire 2010_B174 relative au dispositif financier des Conseils en Energie Partagés pour l'adapter aux nouvelles conditions financières de nos partenaires et faire face aux nouvelles demandes des communes. Comme le prévoyait initialement le dispositif, les économies réalisées sur le patrimoine communal couvriront le coût de ces postes portés par des associations.

Exposé des motifs :

Le dispositif de Conseil en Energie Partagé a été créé en 2009, 6 communes avaient adhéré au service, puis en 2010 et 2011, 9 communes ont souhaité également bénéficier des services d'un économe de flux. Ce dispositif a été initié par l'ADEME et la Région Provence - Alpes - Côte d'Azur pour développer des emplois nouveaux liés à l'environnement et à la maîtrise de l'énergie. Les systèmes d'aides à l'emploi sur ces postes étaient dégressifs. La Communauté du Pays d'Aix a soutenu de façon

progressive les associations qui emploient les économes de flux pour alléger la charge qui pèse sur les communes. Ce dispositif financier figure dans la délibération du Bureau Communautaire 2010_B174 qui entérinait déjà une évolution des participations de la Communauté du Pays d'Aix. Le présent rapport modifie cette délibération, tout en restant dans cet esprit.

Aujourd'hui, le bilan des activités des économes de flux est très positif (200.000 € économisés par an par leur activités). Les communes se sont exprimées sur leur volonté de poursuivre le partenariat avec les associations et de nouvelles communes souhaitent en bénéficier.

Dans ce contexte, nos partenaires ADEME et Région Provence - Alpes - Côte d'Azur nous ont fait savoir qu'ils ne financeraient pas de nouveaux contrats avec les associations et la Communauté du Pays d'Aix pour ces opérations. Cependant, ils poursuivront leurs engagements sur les contrats en cours.

C'est pourquoi, il est proposé de modifier progressivement le dispositif pour les communes qui souhaitent reconduire le partenariat et pour les nouvelles communes. La proposition est d'augmenter progressivement le montant des contributions des nouveaux contrats, pour atteindre le paiement intégral du service par les communes elles-mêmes, et par ailleurs augmenter le nombre de communes ou d'équivalents habitants traités par poste d'économe de flux, c'est-à-dire de passer d'environ 20.000 habitants à environ 30.000 habitants.

Ce dispositif est valable pour les communes qui bénéficient déjà de ce service (à la fin du contrat en cours) et celles qui souhaitent y adhérer pour la première fois.

La répartition des participations devient la suivante:

Le coût estimé d'un poste dont les charges de structure peuvent atteindre jusqu'à 70 000 € pour le suivi de communes réunissant de l'ordre de 30.000 habitants

Années	Contribution des communes	Contribution de la CPA
Année 1	1.5 € / an / habitant	Jusqu'à 0.8€ /an habitant
Année 2	1.8 € / an /habitant	Jusqu'à 0.5€ /an /habitant
Année 3	2.3 € /an / habitant	0
Années suivantes	2.3 € /an / habitant	0

A ce jour, 3 nouvelles communes ont fait part de leur volonté d'adhérer au dispositif, Cabriès, Eguilles et Pertuis ; elles se verront proposer cette répartition.

Par l'adoption de cette évolution, la charge financière de la Communauté du Pays d'Aix (qui a augmenté régulièrement les années précédentes) sera maintenue à son niveau actuel jusqu'en 2015. Cela permettra aussi de financer les deux premières années si de nouvelles communes souhaitent adhérer au dispositif.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2007_A190 du Conseil Communautaire du 20 juin 2007 relative à la politique générale sur l'énergie et la diminution des gaz à effets de serre ;

VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau ;

VU la délibération n°2010_B174 du Bureau Communautaire du 8 avril 2010, relative à l'évolution des participations de la Communauté du Pays d'Aix et des communes aux Conseils en Economie Partagés (Economies de flux), et l'adaptation du dispositif aux communes de plus de 20.000 habitants ;

VU la délibération du Conseil Communautaire 2012_A232 du 14 décembre 2012 approuvant le Projet de Plan Climat Energie Territorial ;

VU l'avis de la Commission Environnement en date du 25 février 2013.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'évolution de la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix et des Communes au dispositif de Conseils en Energie Partagés tel que présenté dans le présent rapport ;
- **DIRE** que ce dispositif, ainsi modifié, s'applique aux nouveaux contrats des communes déjà engagées et aux nouvelles communes qui adhéreront à ce dispositif ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier ;
- **DECIDER** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet section fonctionnement au chapitre 65, imputation 6574, Fonction 832 inscrits au Budget 2013.

OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Evolution du dispositif en faveur des communes de Conseils en Energie Partagés

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



12 MARS 2013